

BRETTEVILLE SUR ODON  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton de Caen I  
 Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation :* L'an DEUX MIL VINGT TROIS  
 Le 20 janvier 2023 Le 30 janvier 2023 à 18H30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

*Date d'affichage :* *Etaient présents :*

Le 3 février 2023

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,  
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ,  
 FERY, HOCHET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

*En exercice :* 27

Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE  
 MASSON, LEBOURGEOIS LESUEUR, MORAND,  
 RICHEL, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 22

Votants : 27

*Absents excusés :*

Madame BENKHADDA (*pouvoir à D.MORAND*)  
 Madame LEFEVRE (*pouvoir à M.VIDEAU*)  
 Madame LOUBET (*pouvoir à J.LEBOURGEOIS*)  
 Monsieur DEGUSSEAU (*pouvoir à O.SAINT MARTIN*)  
 Monsieur MORTREUX (*pouvoir à J.M LESUEUR*)

Arnaud DUTHILLEUL a été élu secrétaire

**OBJET FINANCES : DÉLÉGATION D'ASSISTANCE ET DE SUIVI POUR LA GESTION  
 DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**

Alexandra SANNIER Adjoint Chargé des Finances rappelle que le Conseil Municipal a délibéré, en 2010, sur les modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, suite à la loi de modernisation de l'économie (LME).

Il est parfois difficile de percevoir les sommes dues à la commune, c'est pourquoi, comme cela avait été fait en 2013, la commune souhaite déléguer cette prestation à une société en charge de la gestion de la TLPE.

Elle devra constituer une base de données et la mettre à jour selon des documents fournis par la commune

Elle sera en charge des envois aux redevables.

.../...

La mission concerne les exercices 2023, 2024 et 2025. Les honoraires sont calculés sous forme de pourcentage sur le montant total des sommes susceptibles d'être recouvrées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ✚ **APPROUVE** le principe de délégation de la gestion de la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure**.
- ✚ **AUTORISE** le **Maire** à signer la convention avec la société retenue.
- ✚ **AUTORISE** le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

Date de publication : **3 février 2023**  
Certifié exact,

Pour extrait conforme,  
En Mairie, **3 février 2023**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN